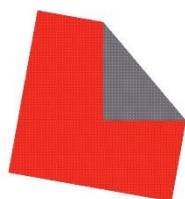


Puéricultrices ACS/APE



SETCa-FGTB
SEL

ENGAGEMENT À TITRE TEMPORAIRE

Échéances du 15 avril 2018 !

Attention c'est durant les vacances de Pâques

➔ **Priorité P.O.**

A cette date, toute puéricultrice qui souhaite faire valoir sa priorité dans le classement **P.O.** aura dû poser sa candidature par lettre recommandée auprès de celui-ci.

➔ **Priorité zonale**

A cette date, toute puéricultrice qui souhaite faire valoir sa priorité dans le classement **zonal** aura dû poser sa candidature par lettre recommandée auprès du Président de la Commission Zonale de Gestion des Emplois

➔ **Priorité interzonale**

A cette date, toute puéricultrice qui souhaite faire valoir sa priorité dans le classement **interzonal** aura dû poser sa candidature en renvoyant le formulaire prévu à cet effet, dûment complété, par lettre recommandée auprès de la Présidente de la Commission Centrale de Gestion des Emplois ¹.

¹ Voir circulaires n° 6559 du 26/02/2018 pour le libre confessionnel et n° 5560 du 26/02/2018 pour le libre non confessionnel (téléchargeables : www.adm.cfwb.be).